



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015 ARRIVEE LE

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI

23 DEC. 2015

Délibération N°2015/202  
Date de convocation : 08 décembre 2015  
Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quinze, le 16 décembre 2015 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de VILLERS OUTREAUX, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caullery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (53 titulaires 3 suppléants) :**

Hubert DEJARDIN  
Jacques OLIVIER  
Pierre-Henri DUDANT  
Christian PECQUEUX  
Frédéric BRICOUT  
Pierre LEVEQUE  
Martine THUILLEZ  
Alain GOETGHELUCK  
Bernard PLET  
Jean-Louis CAUDRELIER  
Annie DORLOT  
Joseph MODARELLI  
Pascal FOULON  
Michel HENNEQUART  
Didier BLEUSE  
Augustine NOIRMAIN  
Véronique NICAISE  
Stéphane JUMEAUX  
Axelle DOERLER

Yannick HERBET  
Nathalie GAVE  
Gérard LENOBLE  
Brigitte ROLAND-BEC  
Guy BRICOUT  
Bernard POULAIN  
Sandrine TRIOUX  
Gerard TAISNE  
Patrice BONIFACE  
Karine ELOIR  
Bruno MANNEL  
Isabelle PIERARD  
Janine TOURAINNE  
Laurence RIBES  
Jacky DUMINY  
Jean-Pierre RICHEZ  
Maurice DEFAUX  
Jean-Marc DOSIERE  
Daniel FIEVET

Virginie LE BERRIGAUD  
Christian PAYEN  
Jean-Pierre THIEULEUX  
Dominique LAMOURET  
Mélanie DISDIER  
Liliane RICHOMME  
Serge WARWICK  
Gilles PELLETIER  
Gilberte SZOPA (S)  
Charles BLANGIS  
Joëlle MANESSE  
Serge SIMEON  
Pascal LEVEQUE  
Michel GOUVART (S)  
Jean CAMPORELLI (S)  
Daniel CATTIAUX  
Henri QUONIOU  
Jean-Paul CAILLIEZ

**Membres Excusés (3) :**

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO-LOPEZ et Vincent WAXIN.

**Membres Absents (7) :**

Jean-Félix MACAREZ, Marie Lise MARLIOT, Pierre LAUDE, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Pascal COQUELLE, Denis COLLIN.

**Membre ayant donné procuration (11) :**

Alexandre BASQUIN à Jean Pierre THIEULEUX, Francis LEBLON à Jacky DUMINY, Agnès BERANGER à Liliane RICHOMME, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Régine DHOLLANDE à Serge WARWICK, Anne – Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Pierre LEVEQUE, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Jean-Claude GERARD à Patrice BONIFACE, Laurent COULON à Christian PECQUEUX, Chantal WAYEMBERGE à Daniel FIEVET.

Nathalie GAVE est élue secrétaire de séance.

## DECISIONS MODIFICATIVES N°2015/202

### 10/ LBIC Brasserie (Décision Modificative 2015/001)

Monsieur le Vice-Président sollicite les membres du conseil afin de modifier le budget comme suit :

- ✓ Au 6042 : + 2 808,00€
- ✓ Au 63512 : - 2 808,00€

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 17 DECEMBRE 2015 et de la publication  
Le 17 DECEMBRE 2015

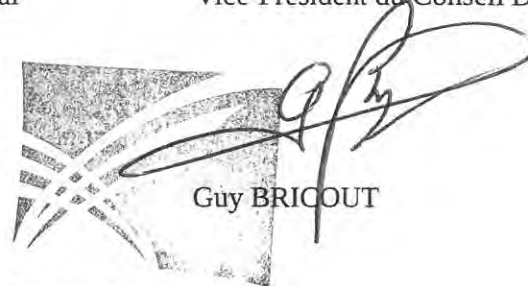
Pour expédition conforme  
Caudry, le 17 DECEMBRE 2015

Vu,  
Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy BRICOUT



Guy BRICOUT

Communauté de Communes du

CAUDRÉSIS - CATÉSIN

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.